

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN) sur la commune de Velaux : renouvellement de la convention de mise en oeuvre du programme d'action

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention quadripartite de mise en oeuvre du programme d'action du PAEN de Velaux 2016-2017 jointe au rapport ;
- d'allouer un crédit d'un montant de 7.783,60 € à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'animation technique et un crédit d'un montant de 4.200 € à la SAFER pour l'animation foncière dans le cadre de cette convention.

Les dépenses correspondantes de 7.783,60 € et de 4.200 € seront prélevées respectivement sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 928, article 65738 et au chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont les dotations sont suffisantes.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée